



# Commerce Liégeois ASBL

COMMUNIQUE DE PRESSE – 22/04/2020

Le Conseil national de sécurité a annoncé de prolonger le confinement jusqu'au 3 mai, ce qui occasionnera encore de nouvelles pertes pour les commerçants et indépendants de la ville de Liège.

Depuis le début de la crise, Le Commerce Liégeois ASBL est sur tous les fronts pour la défense des intérêts de chaque groupe d'activité d'indépendant avec une liste de revendications dont certaines ont été obtenue (✓) et d'autres toujours en cours (●) :

- ✓ Suspension des taxes liées aux commerçants (pendant la durée des mesures fédérales de confinement).
- ✓ Suspension de TVA / ONSS.
- ✓ Exonération des cotisations sociales.
- ✓ Extension des accès aux codes NACE 56.102.
- ✓ Aides supplémentaires :
  - ✓ Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
  - ✓ Arts, spectacles et activités récréatives (salles de sport, activités sportives et de loisirs...)
  - ✓ Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers
  - ✓ Salles de cinéma
  
- Suppression des loyers des cellules commerciales pendant la période de crise.
- Suppression des acomptes des charges énergétiques.
- Extension des accès à la aux codes NACE 90.042.
- Extension des accès aux codes des commerces ambulants.
- Mise en place de bons d'achat de 50 euros ou chèques-soutien, pour chaque chef de ménage, à valoir dans un commerce de la commune.
- Suppression pour l'année 2020 de l'ensemble des taxes communales liées au commerce ainsi que la city tax pour le secteur hôtelier.
- Ouverture exceptionnelle de 3 jours pour les fleuristes pour le 1er mai.
- Réduction temporaire de la TVA, à 6%, (modèle Horeca) pour les magasins de détails afin d'aider à la relance.
- Modification de « Loi relative aux assurances » du 4 avril 2014 pour la reconnaissance du coronavirus comme catastrophe naturelle